

IN **FO** Isère

la force syndicale

Bulletin d'information de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de l'Isère



SOMMAIRE

Informations pratiques.....	p 2
Editorial - Congrès UDFO Isère.....	p 3
Défense du droit de grève à la Poste.....	p 4-5
Semaine de l'adhésion Les NAO chez LIDL.....	p 6
Grève dans l'Éducation nationale.....	p 8-9
Congrès national du SNETAA-FO.....	p 10
Manifestations pour les salaires.....	p 12-13-14
Non à la destruction de l'hôpital public !.....	p 16-17

AFOC 38.....	p 18
UDR 38.....	p 20
Permanences juridiques.....	p 21
Formations syndicales.....	p 22
Hommage à Christian Bernard.....	p 23
Grève massive au CHPO.....	p 24

UNION DÉPARTEMENTALE FO 38

vous accueille tous les jours
de 9h à 12h et de 14h à 17h,
le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Pour nous joindre :
04 76 09 76 36 / udfo38@fo38.fr
Bourse du Travail
32, avenue de l'Europe
38030 Grenoble cedex 02

UL BOURGOIN-JALLIEU :
27 Boulevard St Michel - 38300 BOURGOIN-JALLIEU
Permanence sur rendez-vous
04 27 54 19 99
ulfobj@laposte.net

UL LA TOUR DU PIN :
11 Boulevard Gambetta - 38110 LA TOUR DU PIN
Permanence sur rendez-vous
06 72 00 12 63

UL VIENNE :
2 Chemin des Aqueducs - 38200 VIENNE
Permanence sur rendez-vous
06 49 34 63 92
fo.ulvienne@laposte.net

UL VOIRON :
Place Jacques Antoine Gau - 38500 VOIRON
Permanence sur rendez-vous
04 76 05 52 04
ulfovoiron@gmail.com

UDR38 (Union des Retraités FO 38)
Permanence sur rendez-vous
04 76 09 76 36
udr@fo38.fr

AFOC 38 (Association FO des Consommateurs)
Permanence sur rendez-vous
04 76 09 97 76 - 06 11 96 57 97
afoc38gre@laposte.net

INAS (pour vos dossiers retraites)
Permanence sur rendez-vous
04 76 33 81 40
grenoble@inas-atief.com

UD FO Isère
Bourse du Travail - 32 avenue de l'Europe
38030 Grenoble cedex 02
Tél. 04 76 09 76 36
udfo38@fo38.fr

Directeur de publication
Philippe BEAUFORT

Impression
CONCEPT6 COMMUNICATION
38100 Grenoble

ÉDITORIAL



À l'unité nationale nous opposons nos revendications

Depuis le 24 février, la guerre fait rage en Ukraine. Les bombardements de l'armée russe font des victimes par milliers dans la population. Des millions d'Ukrainiens fuient leur pays.

La guerre n'amène que souffrances et misère. Et aucun peuple ne veut la guerre.

L'UD FO Isère apporte bien évidemment tout son soutien à ceux qui manifestent partout dans le monde y compris au peuple russe victime de répression pour exiger l'arrêt des combats.

Conséquence de la guerre et des sanctions imposées à la Russie, les prix du pétrole, des matières premières, du blé et du gaz explosent.

En France, le Président Macron a annoncé une augmentation de 9 milliards du budget des armées, et à l'Assemblée nationale, il tente d'imposer l'unité nationale pour faire front contre la guerre en Ukraine.

Et il rajoute que le prix à payer sera important et qu'il faudra faire des sacrifices. En clair ce sont les travailleurs, les chômeurs et les retraités qui paieront la note ! Alors que ce même gouvernement a poursuivi ses attaques contre le Code du travail, le statut général de la Fonction publique, l'Éducation nationale, fermé des lits dans les hôpitaux, y compris pendant la crise sanitaire, supprimé des postes dans la Fonction publique !

Pour l'UD FO de l'Isère, il est hors de question d'entrer dans une quelconque unité nationale avec le gouvernement ! Aucune unité nationale n'est possible avec ceux qui mènent une politique au service des plus riches, avec ceux qui s'attaquent sans cesse à nos libertés.

Au contraire, nous opposons et opposerons nos revendications.

- En premier lieu, le blocage du prix de l'essence à la pompe quand Total Energie annonce 16 milliards d'euros de bénéfices pour 2021 et que l'état engrange 33 milliards par an de recettes avec les taxes sur les carburants.

- En second lieu, l'augmentation générale des salaires. C'est la priorité pour tous les salariés.

- Nous continuerons de revendiquer le maintien de nos acquis notamment en matière de retraites. Nous rejetons toute volonté de porter à 65 ans l'âge de départ à la retraite. Pas plus que nous n'accepterons un allongement de la durée de cotisations ni une remise en cause des régimes spéciaux.

- Nous n'accepterons pas non plus la poursuite de la destruction des services publics et de la sécurité sociale.

Libres et indépendants nous sommes. Libres et indépendants nous resterons. C'est notre ADN. C'est un point d'appui pour tous nos adhérents et pour tous les salariés.

Le 31 mars 2022
Philippe BEAUFORT
Secrétaire général de l'UD FO Isère



Chères et chers camarades,

Nous vous rappelons la tenue de notre Congrès Départemental le vendredi 17 juin prochain.

Au-delà du moment fraternel que nous aurons le plaisir de partager, nous vous rappelons l'importance de ce moment pour la vie de nos instances et de notre UD.

Il se déroulera dans l'Espace 1968 de l'Alpexpo, à Grenoble (accessible en tram, voiture & train).

Afin de participer, il est impératif de vous inscrire auprès de l'accueil de l'UD.

Le Bureau de l'UD FO38

DÉFENSE DU DROIT DE GRÈVE À LA POSTE



Le directeur de la PIC 38 (plate-forme industrielle du courrier) veut dissuader les postiers de faire grève

Suite aux grèves des vendredis 24 et 31 décembre 2021, des Postiers de la PIC 38 (Plate-forme Industrielle du Courrier) ainsi que des facteurs de la PPDC (Plate-forme de Préparation à la Distribution du Courrier) de Villard-Bonnot se sont vus retirer des jours de salaire (samedis et/ou Dimanches) alors qu'ils ne travaillaient pas ces jours-là.

Selon une note de la PIC 38 : « A partir du 1^{er} janvier 2022, les agents utilisant leur droit de grève sont désormais considérés grévistes (avec 1/30 de retenue de salaire) jusqu'à leur reprise effective du travail (même les jours non travaillés comme les dimanches, jours fériés, ou de repos). »

FO COM a alerté la Direction Régionale du Courrier (Auvergne-Rhône-Alpes) qui nous a renvoyés vers les Directeurs des centres en question, et a immédiatement interpellé l'Inspection du travail de Grenoble, qui a adressé, le 14 janvier, un courrier au directeur de la PIC 38.

Elle rappelle à la Poste la loi et demande le retrait et la non application de cette note tout en procédant aux rappels sur salaire des retenues qui ont été opérées illégalement !

Extrait du courrier de l'inspectrice :

« L'analyse de l'Arrêt OMONT faite par la Poste est erronée et contraire au droit ».

En effet, dans le cadre d'une grève sur plusieurs jours (et uniquement dans ce cas) « cet arrêt fixe comme principe que le nombre de jours décomptés se calcule à partir du premier service non fait constaté jusqu'au dernier jour où le service non fait est constaté. »

Or, « il n'est pas possible de constater une absence pour grève quand l'absence est prévue dans le planning pour repos.

« Ainsi par exemple, pour pouvoir retenir les jours de week-end sur la rémunération, il faudrait que le salarié soit gréviste également le lundi ! »

La Poste veut faire avorter toute tentative de grève !

Le Directeur de La PIC semble s'enorgueillir d'être parmi les précurseurs de ce « nouveau virus » qui, s'il est répandu, lui vaudra les éloges de la Direction Régionale, et peut-être même du Groupe La Poste.

Allons-nous nous laisser dépouiller de notre ultime recours pour être entendus ?

Faudra-t-il faire grève pour garder ce droit ?

Que se passera-t-il ensuite si ce droit disparaît ?



Entendu sur France culture : de quand date le droit de grève ?

La grève est aussi vieille que le travail lui-même ! Jusqu'au 19^{ème} siècle, le terme « coalition » était employé. La loi Le Chapelier, du 14 juin 1791 avait interdit la coalition au nom de la « liberté du travail ». En 1803, Napoléon accentue cette politique répressive.

Le terme « coalition » est remplacé par celui de grève qui rappelle la place, bordée d'une plage de sable, à Paris, lieu de rassemblements, d'exécutions capitales, et point de convergence des émeutes révolutionnaires. La loi interdisant la grève fut supprimée en 1864, mais son exercice ne deviendra un droit qu'en 1946 ! Les raisons de ce changement s'expliquent en partie par les débuts de la révolution industrielle. En 1864, une centaine de coalitions furent poursuivies pénalement.

La répression n'empêchait pas la multiplication des mouvements sociaux, mais encourageait les travailleurs à soutenir des doctrines jugées subversives. C'est ce qui incita le député républicain, Emile Ollivier à concocter la loi de 1864. Selon lui, la meilleure façon d'empêcher les révolutions c'est d'intégrer ceux qui les font au sein de l'état nation. C'est le même principe qui aboutira en 1884, à la loi Waldeck Rousseau autorisant la formation des syndicats.



Le 27 janvier 2022 LA POSTE EN GRÈVE TOUTES ET TOUS ENSEMBLE

Courrier - Colis - Réseau - Banque - Services techniques

REVENDEMENTS:

- ★ Augmentation des salaires
- ★ Embauche des précaires en CDI
- ★ Arrêt de la sous-traitance
- ★ Arrêt des réorganisations et des fermetures de bureaux
- ★ Amélioration des conditions de travail

Pourquoi faire grève ?

Après une mobilisation massive nationale le 18 mai 2021, la direction reste fermée à toute négociation. Les conflits locaux sont nombreux et exemplaires. Mais pour gagner sur des enjeux nationaux, il faut imposer un rapport de force national. Cette date intervient pendant la période des négociations annuelles obligatoires (NAO) sur les salaires.

Une grande grève nationale est possible !

En grève et en manifestation le 27 Janvier

10h Gare de Grenoble Manifestation Interprofessionnelle

10h Grenoble Chavant pour les postier.e.s

Tenue postale exigée. Notre cortège rejoindra la manifestation interprofessionnelle Grenobloise en cours de trajet.

SEMAINE DE L'ADHÉSION



Le jeudi 20 janvier, dans les rues piétonnes de Bourgoin-Jallieu

Le vendredi 21 janvier, le stand FO place Félix Poulat à Grenoble



CONFORAMA LOGISTIQUE

Dans un mail du 10 février de l'équipe de FO CONFORAMA LOGISTIQUE :

« Dans le cadre de la campagne de syndicalisation, nous avons mené une opération sur notre dépôt Conforama Logistique. Notre objectif ambitieux est de 10 nouvelles adhésions. À ce jour, nous en avons déjà réalisé 4. »

LES NAO CHEZ LIDL

Les camarades de Lidl Pontcharra nous ont communiqué les résultats des NAO (Négociations annuelles obligatoires) 2022 dans le groupe. Initialement la direction de Lidl proposait une augmentation inférieure à l'inflation. Le syndicat demandait 3,8% d'augmentation de salaire et 800 euros de prime Macron...

Finalement, suite à la mobilisation et parfois la grève, ont été notamment obtenues :

- une augmentation générale des salaires de 3,2%, (l'inflation +0,26%)
- la prime Macron à 600 €.
- une carte cadeau de 100 €.

« Toujours ça de pris, même si c'est insuffisant », estiment les camarades.



Soutenir chacun, c'est s'engager auprès de tous.

Notre action sociale agit dans trois grands domaines : le handicap, la santé et la maladie, la précarité pour apporter son soutien aux plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous dans la société.

groupe-apicil.com

SANTÉ | PREVOYANCE | ÉPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE

GRUPE APICIL
UNIQUES. ENSEMBLE

Intervention d'Herminia Moreno, représentante du SNFOLC 38 le 13 janvier au rectorat

Madame la rectrice,

Je suis ici pour vous faire part des revendications des personnels portées par mon syndicat.

À ce jour, en 2 ans de pandémie, toujours aucun moyen de protection contre le Covid digne de ce nom : pas de FFP2, pas de détecteur de CO2, pas de purificateur d'air... Le ministre se permet, sur notre dos, d'économiser des millions d'euros de budget en ne cessant de supprimer des postes. Encore 75 millions de budget 2021, après les 600 millions déjà économisés en 2020 : la situation de chaos est donc voulue. C'est la même problématique que pour les personnels soignants.

FO revendique immédiatement :

- des créations de poste pour répondre aux besoins
- l'abandon de la Loi Rilhac
- le recrutement massif d'AED et de CPE pour répondre aux besoins dans les établissements. Avec un vrai salaire et un statut de fonctionnaire pour les AESH et la suppression des PIAL qui détériorent grandement leurs conditions de travail comme la prise en charge des élèves concernés par une notification.
- l'arrêt du baccalauréat en contrôle continu : le retour des épreuves terminales, nationales et anonymes dès 2022. La généralisation du contrôle continu met une pression folle sur les élèves. Quid du temps pour apprendre ? De plus, les deux enseignements de spécialité sont évalués en mars, ce qui oblige un travail à marche forcée pour les collègues enseignants.

FO attire également votre attention sur les personnels administratifs du rectorat mobilisés tous les mardis matin depuis le 7 décembre. Ils attendent un signe de votre part. Qu'avez-vous à leur répondre ?

Aujourd'hui, nombre d'équipes de vie scolaire (AED et CPE), sont en grève. Ils craquent et n'en peuvent plus de devoir gérer les attestations de retour Covid, tout en gérant les appels de contrôle d'absence et en surveillant les études.



Ils veulent des postes supplémentaires pour faire face au surplus de travail lié à la gestion Covid. Qu'en est-il du vivier d'AED remplaçants évoqué par certains chefs d'établissement ? J'ai eu 3 fois votre secrétaire de cabinet au téléphone... Aucune réponse ! N'est-ce pas là du mépris ?

Nous constatons que vous avez le temps de contacter les enseignants à la retraite pour les faire revenir au travail au lieu de recruter sur les listes complémentaires, mais pas le temps de répondre aux personnels !

Dans les réponses de la rectrice : Pour les AED, nous avons un vivier de 50 000 heures sup disponible, et une autre solution : les services civiques, car la dotation n'est consommée qu'à 35 %, mais il y a peu de candidats en Isère - cela fonctionne seulement en Ardèche.

Concernant les enseignants, on a une frange de 900 remplaçants TZR. On a lancé un travail de fond : on a des remplaçants mais pas au bon endroit. On pourra parler des chiffres une autre fois. On ne va pas mettre le stock entier de titulaires remplaçants pour pallier les absences Covid. Je cherche des contractuels. Nous sommes l'Académie avec le plus haut taux de remplaçants. Les moyens sont là, mais mal répartis.

Face à ces réponses inadmissibles de la rectrice, j'ai annoncé que je quittais l'audience pour notamment informer les personnels rassemblés place de Verdun - qui viennent de loin pour certains.

Intervention de Pietro Mastrolemba Ventura pour le SNFOLC 38, place de Verdun

Chers amis, chers collègues,

La charge de travail est devenue pour nous de plus en plus insoutenable, un travail supplémentaire qui, souvent - disons-le sans ambage - n'a rien à voir avec notre mission d'enseignement. Par exemple, un maître devrait-il contrôler combien de fois un élève s'est fait tester avant de réintégrer l'école ?

Messieurs Blanquer, Macron, vous avez pris la décision de décréter la fin de la société construite sur les valeurs de la bienveillance, l'amour et la tolérance. À sa place une nouvelle société s'instaure : c'est la société du contrôle total et permanent ou chaque citoyen devient un gendarme.

M. Blanquer, vous épuisez les personnels et vous semez la haine et la pagaille au sein de l'Éducation Nationale. M. Le Ministre de l'Éducation Nationale, jusqu'à quand abuserez-vous de notre patience ? Pendant combien de temps devons-nous encore supporter votre folie ? Jusqu'où se poussera votre audace ?

Vous vous êtes couvert de honte et de ridicule lorsque vous avez réussi à épargner presque un milliard d'euros dans les trois dernières années. Vous êtes fier d'avoir rendu à l'État 900 millions du budget destiné à l'Éducation Nationale. Vous gérez l'Éducation Nationale comme une banque ou comme une entreprise. Et bien, vous faites erreur ! L'Éducation Nationale vaut plus qu'une banque, vaut plus qu'une entreprise. L'Éducation Nationale est le service public, financé avec les impôts de tous ceux qui travaillent en France.

M. Blanquer, au lieu d'épargner, mettez fin aux scandales et à la maltraitance des personnels de l'Éducation Nationale. Par exemple, les AVS qui sont payés 740 euros net par mois ! Ou, encore, une partie des suppléants du privé sous contrat payés 1280 euros net par mois !

M. Blanquer, pour faire face à l'urgence sanitaire il faut investir ! Diminuez les effectifs dans les classes surchargées, recrutez plus de professeurs ! Embauchez les candidats qui sont en liste complémentaire aux concours nationaux ! Pensez surtout à titulariser les professeurs contractuels et les maîtres auxiliaires qui travaillent depuis longtemps pour l'Éducation Nationale !

[...] Le gouvernement déclare que la hausse des salaires dans l'Éducation Nationale se fera sur le mérite, à savoir seulement pour ceux qui acceptent de travailler davantage ! En ce qui nous concerne, nous vous répondons que nous travaillons déjà beaucoup, que nous sommes épuisés, qu'il faut nous décharger de certaines tâches et que l'augmentation des salaires nous la voulons pour tout le monde ! Oui, on le redit, l'augmentation de salaire pour tout le monde car la vie est devenue chère et que cette augmentation de salaire on la mérite ! Nous savons que votre devise est DIVIDE ET IMPERA !, diviser pour mieux régner. Mais sachez que nous demeurons vigilants. Nous savons que les professeurs et l'Éducation Nationale constituent l'une des bases d'une société saine ; jamais nous ne serons le paillason de ce gouvernement hautain et méprisant. Nous ne sommes pas dupes, nous avons compris que vous voulez la privatisation de tous les services publics, en commençant par les Universités, au nom de la rentabilité. Et bien, nous nous opposons à vous, à votre politique et à la religion infâme de l'état néolibéral !

**À bas Blanquer, à bas l'exploitation des enseignants ! Vive la fraternité !
Vive tous les personnels de l'Éducation Nationale !**



DÉFENSE DES SALAIRES : MANIFESTATIONS DU 27 JANVIER



Intervention de Carole Verdier (interviewée par le DL) le 27 janvier au cours de la manifestation de Bourgoin-Jallieu

Aujourd'hui Force Ouvrière est dans la rue pour défendre le service public. Pour défendre l'hôpital public. Depuis des années nous descendons dans la rue pour clamer haut et fort les dégradations des conditions de travail des salariés, et là avec la crise Covid, ça s'empire. C'est inadmissible aujourd'hui, cette « considération » méprisante du gouvernement qui [continue] de fermer encore des lits [remettant en cause] la prise en charge de la population. Donc le personnel hospitalier, les soignants mais aussi les administratifs, les médico-sociaux, les techniciens... tous les personnels qui font fonctionner un hôpital, travaillent avec le mépris du gouvernement.



L'attractivité salariale est un élément moteur conduisant à manifester aujourd'hui dans la rue : avec le gel du point d'indice depuis des années et donc une perte de pouvoir d'achat considérable. Mais il y a aussi les conditions de travail : en ne budgétant pas les moyens pour embaucher du personnel permettant d'accueillir des patients dans de bonnes conditions et avec la dignité requise. Et c'est pareil dans les EHPAD, les personnels sont aussi en souffrance, les personnes âgées ne sont toujours pas considérées correctement. En fait c'est vraiment un silence et un mépris qui continuent, mais avec la crise sanitaire, ils en profitent encore : il y a encore des fermetures de lits aujourd'hui. C'est inadmissible, inacceptable !



Intervention de Samuel Bancilhon pour le SNFOLC

Je prends la parole pour Force Ouvrière, pour dire la situation dans les collèges. On est en pleine crise sanitaire. Un exemple : la directrice académique de l'Isère a décidé d'augmenter le nombre d'élèves maximum d'élèves dans une classe ! Au lieu de 28, on passe à 30 ! Et donc forcément, dans les établissements dans lesquels des classes auraient pu ouvrir, et bien on ne les ouvre pas. On supprime des postes.

On a enfin des masques chirurgicaux, auxquels on n'avait pas droit jusqu'à présent, alors qu'il aurait fallu les obtenir dès le début. Les protocoles sanitaires ont changé trois fois durant la semaine de la rentrée de janvier, annoncé seulement le dimanche soir pour le retour le lendemain dans les classes... Une situation catastrophique !

Les absences de remplaçants, on les a aussi dans le second degré. Contrairement au premier degré, les élèves sont là en permanence, mais du coup, avec des surveillants (les AED) malades, et nous fonctionnons en flux tendus : on a de moins en moins de personnels, de moins en moins de possibilités de faire notre travail. C'est une casse, il n'y a pas d'autre mot, des services publics.

La réforme du bac de monsieur Blanquer, qui détruit les postes d'une manière qu'on n'a jamais vue – c'est un véritable carnage, on a un bac qui est vidé de son sens, des profs qui perdent leurs postes et sont obligés de muter.

Au niveau syndical, il y a des profs qui appellent, et qui me disent « on fait comment pour démissionner ? On n'en peut plus ! » Il y a dix ans, personne ne venait me voir.

Franchement, c'est vraiment une catastrophe, et c'est vraiment important de se mobiliser parce que l'école, monsieur Blanquer est en train de la tuer.

Merci pour votre soutien.



Intervention de Philippe Beaufort, Secrétaire général de l'UDFO place de Verdun à Grenoble

Chers camarades,

L'Union Départementale FO vous salue toutes et tous, du privé et du public. C'est la seconde fois depuis le début de la crise sanitaire que nos confédérations nous appellent dans tout le pays à la grève et aux manifestations pour faire entendre nos revendications.

Oui, cette pandémie reste l'occasion rêvée pour le gouvernement et le patronat pour s'enprendre à nos droits et à nos libertés. Ce patronat qui se vante d'avoir gagné la lutte des classes. Pour FO il est plus que temps que les travailleurs lui démontrent le contraire en défendant la classe ouvrière contre le capital qui appauvrit et use les travailleurs qu'ils soient du public comme du privé.

Mais cette manifestation n'est pas la seconde expression des salariés, retraités, jeunes et chômeurs. Partout dans le pays, en métropole comme dans les départements d'outre-mer, il y a des bagarres. Le gouvernement veut nous enfermer dans un débat sanitaire, pro ou anti vaccin. Et ça depuis les débuts de cette crise sanitaire. Mais à FO nous estimons que cela n'est pas notre rôle comme organisation syndicale.

Il n'y a pas de bons salariés et de mauvais salariés qu'on « emmerde ». Vaccinés ou non vaccinés, nous sommes tous des citoyens. C'est pour cela que nous avons refusé dès le début et continuons de le faire les sanctions à l'égard des salariés non vaccinés.

Et c'est parce que nous refusons ces sanctions, ces remises en cause du Code du Travail et du Statut de la Fonction Publique, qu'à FORCE OUVRIERE nous continuons d'exiger l'abrogation de la loi accélérée du 5 août 2021. Et c'est aussi pour cela que nous sommes dans la rue aussi aujourd'hui.

Ce gouvernement s'en prend aux salariés, aux jeunes, aux retraités, aux chômeurs. Il s'en prend aux syndicats, il s'en prend aux soignants, il s'en prend à nos droits. Mais pour le compte de qui ? De ceux qui profitent de la crise sanitaire pour s'enrichir encore plus : combien de milliards de plus pour les milliardaires français en 2021 et combien de milliards de dividendes distribués pour le CAC 40. Les riches sont de plus en plus riches alors que les derniers de cordée voient leur fin de mois démarrer au 7.

Et pendant ce temps les hausses se multiplient : gaz, produits pétroliers, alimentation, pneus neiges obligatoires... La hausse du SMIC, ce n'est pas un cadeau c'est juste le strict minimum. Et dans tous les secteurs, les salaires sont rattrapés par ce SMIC parce que le point d'indice des fonctionnaires est gelé et parce que les patrons refusent de discuter du maintien et de l'amélioration du pouvoir d'achat pour tous. Et c'est la même chose pour les retraités, les allocataires et les pensionnés.

La question centrale aujourd'hui est bien celle du pouvoir d'achat et des salaires. Mais également la question de l'emploi. La réponse du gouvernement : des primes, rien que des primes !

Les personnels hospitaliers ont fait grève et ont manifesté pour arracher les 183 €. Oui mais pas pour tous. Et sans postes et moyens supplémentaires. Au contraire même. On continue à fermer des lits et supprimer des postes.



Alors pour nos salaires, pour la défense de nos droits, contre les réformes des retraites et de l'assurance chômage, contre les sanctions et le passe vaccinal, restons unis et déterminés. On ne peut pas laisser ce gouvernement poursuivre dans une casse généralisée de nos conquêtes sociales.

Malgré toutes les privations de libertés, malgré la répression, malgré la propagande, nous restons mobilisés. C'est cela qui inquiète le gouvernement et tous ses soutiens.

Comme les personnels de l'Éducation nationale qui ont fait grève massivement le 13 janvier dernier et ont pu arracher le recrutement de tous les candidats inscrits sur liste complémentaire du concours de professeur des écoles. Mais ce n'est pas suffisant. Comme les salariés de FERROPEM les Clavaux qui ont gagné en Isère le maintien de leur emploi et de leur entreprise.

Comme les salariés de la TAG, d'Arkema, de l'Énergie, de Pôle emploi qui se mobilisent pour leurs salaires et leurs conditions de travail.

Oui, nous sommes prêts à nous mobiliser, y compris en cette période d'élections présidentielles et ce 27 janvier en est une expression, alors nous ne lâcherons rien ! Pas de trêve pour les revendications !

IL EST TEMPS D'EMMERDER LE CAPITAL !

Réforme du travail, quels constats à l'heure des premiers renouvellements des CSE ?

En 2017, le gouvernement a engagé une **profonde réforme de notre modèle social** avec pour objectif de rendre les entreprises de droits français plus compétitives. Cette volonté, s'est traduite par la **réforme du droit du travail** et des trois piliers suivants :

1. Donner une place plus **importante à la négociation** collective en entreprise (modification de l'articulation entre accords de branches et accords d'entreprise)
2. **Simplifier et renforcer le dialogue social** en modifiant le paysage représentatif (CE, CHSCT, DP ...).
3. Rendre les **règles régissant les relations de travail davantage prévisibles et sécurisantes** pour l'ensemble des parties (Accord de performance collective, encadrement des indemnités de licenciements, ...).

Pour ce faire, le législateur a souhaité **renforcer et regrouper les prérogatives des représentants du personnel** sous forme d'un comité unique (CSE), assisté dans certaines situations de commissions.

Le déploiement des CSE au sein des entreprises a pris du temps

Si les premiers CSE se sont mis en place dès le 1er trimestre 2018, **leur déploiement a pris du temps**. En effet, à la fin du 3e trimestre 2019, 49% des entreprises n'avaient pas encore élu de CSE dont 25% l'ont fait après la date butoir du 31 décembre 2019. Il est à noter que les petites structures (<50 salariés) ont été particulièrement **affectées par les carences**.

La place des CSST reste à définir au sein des CSE

En lien avec le caractère facultatif pour les entreprises de moins de 300 salariés (contre 50 pour le CHSCT), **le nombre de commissions SSCT est en recul**. De plus, le constat est qu'à fin 2019, près de 25% des CSE éligibles n'ont pas encore mis en place cette commission. Les études relèvent également des **difficultés d'articulation entre les commissions et les CSE**.

Les nouveaux accords d'APC et RCC de plus en plus utilisés

Le nombre de nouveaux accords de Performances Collectives (APC) et de Ruptures Conventionnelles Collectives (RCC) connaît une croissance linéaire depuis sa mise en place. **La crise économique a accentué le recours aux APC**, notamment par les PME. **Le nombre de RCC progresse également** et ce, sans corrélation établie avec la crise économique actuelle (Covid-19). Le dispositif est principalement utilisé au sein de grands groupes, mais il est à noter qu'un peu plus de **15% des RCC sont conclues avec le CSE** (absence de DS).

Le barème des indemnités de licenciements sans cause réelle et sérieuse a réduit les inégalités de traitement en diminuant les montants versés

Mis en place pour « lever les freins au recrutement » et harmoniser les montants d'indemnités pour des situations comparables, le constat de l'application du barème est le suivant :

- ▶ La tendance des embauches débutées avant la mise en place du barème s'est maintenue
- ▶ La tendance baissière des taux de conflictualité s'est stabilisée
- ▶ L'encadrement des indemnités a conduit à un resserrement des montants distribués

L'effet notable du dispositif est un **abaissement des montants d'indemnités** médians et moyens versés et **notamment pour les salariés ayant le moins d'ancienneté**. Le montant des indemnités « post barème » ne représente plus que 50% en moyenne du solde de tout compte, contre 64% ultérieurement.

Ainsi, quatre ans après sa mise en place, la réforme du code du travail demande encore du temps d'adaptation et d'accompagnement pour permettre aux élus du CSE d'être acteurs du dialogue social.

Nos experts sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et étudier votre demande afin de vous proposer la solution la plus adaptée à votre besoin.

N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre service !



Des Experts au service des CSE

Expertise Comptable - Conseil & Assistance - Formation - SSCT
www.groupe-legrand.com - info@groupe-legrand.com - 01 42 25 30 30

Le témoignage de Lydia Gonzales, du Bureau du syndicat FO CHUGA

Ce n'est pas le COVID qui fait que l'hôpital tourne mal !

Le phénomène date depuis pas mal d'années mais cela fait une dizaine d'années que tout va de mal en pis. C'était plus discret, certes, mais la COVID a accéléré les choses et mis un coup de projecteur sur cette situation alors que la gangrène était déjà bien présente dans les hôpitaux : mépris, quête de rentabilité, maltraitance des patients...



Imaginez une aide-soignante devant donner à manger à des patients et qui doit en même temps répondre à des appels, faire des choix sur le travail à laisser à l'équipe suivante faute de temps, etc. et de ce fait accumulant une pression forte.

L'infirmière qui n'a pas le temps d'aider les patients à prendre leurs médicaments, faire des pansements à la chaîne sans prendre le temps nécessaire pour discuter avec les patients afin notamment de dédramatiser le soin lorsque c'est nécessaire.

Les conflits de valeur des soignants sont mis à rude épreuve chaque jour : devoir continuer à sourire malgré les pensées incessantes toute la journée (je dois faire la toilette de Mr X avant 9 h30 mais je dois aider Mme Z à manger, Mr G sonne... Mince j'ai pas fini de prendre les paramètres vitaux des patients : je n'aurai pas le temps de tout faire correctement car je vais devoir aller vite (j'ai la certitude de maltraiter mes patients, et l'envie de pleurer). Qui pourrait travailler en ne considérant pas l'être humain face à lui qui est dans la souffrance ? Rien que le fait de répondre rapidement à un patient sans de vraies explications est déjà une maltraitance, lui faire la toilette « à l'arrache », c'est pire bien sûr...



Cette succession de « petites choses » font qu'à la fin, on ne se reconnaît plus dans son métier et à leur tour les soignants souffrent, ce qui se traduit par : boule au ventre, nausées, ruminations, cauchemars, mal être général, burnout, et ... suicide chez certains.

En plus de la charge du travail, il y a une forme de management pas très bienveillant : chantage pour revenir, harcèlement téléphonique pour les changements de planning, pressions sur les congés, etc. Tout cela accompagné de nombreuses remarques malveillantes !

Beaucoup de soignants sacrifient une partie de leur vie : un week-end sur deux au travail, choix des fêtes, dates de congés non choisies. Certains finissent par quitter l'hôpital car plus rien ne les retient. Ils deviennent chauffeurs de cars scolaires, caissières dans un petit supermarché de proximité, d'autres ouvrent des maisons d'hôtes. C'est du gâchis car ce sont des gens de valeur, avec une expérience, qui quittent nos hôpitaux. Il y a des revalorisations salariales, certes, mais rien ne pourra faire oublier la souffrance éthique.

Un hôpital n'est pas là pour être rentable !

Le Secrétaire général de FO CH Vienne, Philippe Valluit, témoigne

La crise du COVID-19 aura révélé qu'elle n'est pas la seule cause des difficultés à l'hôpital. En effet les nombreuses fermetures de lits et les regroupements d'activités ont continué de mettre à mal les personnels déjà fatigués. Les agents ont été contaminés par le COVID avec toutes les conséquences associées, entraînant des modifications d'organisation des services et des plannings au dernier moment, le rappel sur des jours de repos et de congés annuels...

Les patients contaminés ont été reçus et soignés dans des services dédiés, au début avec un manque de matériel criant et périmé. Le gouvernement diffusant des informations mensongères et contradictoires sur le port du masque.



Certains personnels fatigués ont entamé une réflexion sur leur avenir en souhaitant changer de métier et de secteur d'activité.

Le Ségur de la santé n'est pour certains pas à la hauteur de leur ambition notamment salariale. Pour notre part, nous pensons que l'on n'a jamais obtenu une augmentation d'une telle ampleur accompagnée pour certains personnels d'un reclassement avec de nouvelles augmentations et perspectives salariales.

Cela fait plusieurs décennies que l'hôpital va mal, que l'on alerte sur la fatigue des personnels sur les difficultés de prise en charge des patients avec de plus en plus de procédures informatisées, mais également que l'on réduit les budgets et les effectifs, que la charge de travail augmente. La crise du COVID n'a fait qu'accentuer cette réalité connue de tous les politiques qui au fil des années ont continué à détruire le système hospitalier.

Alors non, ce n'est pas la crise du COVID qui fait que l'hôpital tourne mal, ce sont les politiques successives qui le tuent.



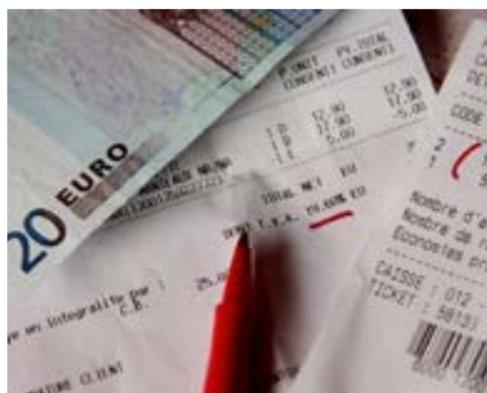
En 2015, et en 2019 déjà...

La disparition des tickets de caisse imprimés n'est pas automatique !

Au 1^{er} janvier 2023, l'impression automatique des tickets de caisse, des tickets de carte bancaire et des bons d'achats aura disparu, sauf demande contraire du client, comme le prévoit la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

De nombreuses enseignes mettent déjà cette mesure en pratique dans un souci de réduire leur impact environnemental et leurs dépenses. Il est vrai que selon les travaux législatifs de l'Assemblée Nationale, 30 milliards de tickets de caisse sont imprimés en France chaque année, nécessitant l'abattage de 2,5 millions d'arbres. Cela représente jusqu'à 750 km de papier pour un supermarché. Leur production nécessite d'importantes ressources en eau et en pétrole et leur utilisation n'est pas sans risques sanitaires quand ils contiennent du bisphénol A, S ou F (ou BPA, BPS ou BPF). Pour autant, la mise en place du ticket dématérialisé ne constitue pas encore une obligation légale, un décret à venir en 2022 devant préciser les modalités d'application de la loi.

Si le consommateur est d'accord pour refuser l'impression, le ticket de caisse lui est alors transmis, s'il le souhaite, sous forme dématérialisée sur son adresse mail, par SMS ou sur son compte client.



L'AFOC conseille à ses adhérents de réclamer les tickets en caisse. C'est d'ailleurs un souhait de la majorité des consommateurs selon les enquêtes d'opinion. Outre en effet que ces derniers peuvent légitimement éprouver de l'inquiétude à transmettre leurs numéros de téléphone ou leurs emails avec les risques d'utilisation abusive et d'exploitation commerciale non consentie, beaucoup ont compris que le stockage numérique des tickets ou le refus de l'impression les priveraient d'une preuve d'achat nécessaire pour faire valoir leurs droits en cas de rétractation, de demande d'échange ou de remboursement des produits ou encore de problèmes de conformité ou de sécurité.

Au surplus, le prétexte environnemental est facile : qui peut dire, faute d'analyse de cycle de vie comparative, que l'envoi et le stockage numérique des tickets de caisse sont moins polluants que leur émission matérialisée ?

.....

PERMANENCES AFOC 38

Le mardi de 14h00 à 17h00
Le 1^{er} jeudi du mois de 14h00 à 17h00

04-76-09-97-76
afoc38gre@laposte.net
Bureau 447 – 4ème ETAGE

Le CSE, acteur de la cybersécurité et de la protection des données des salariés

Le Règlement Général sur la Protection des Données (ou RGPD) a été définitivement adopté par le Parlement européen le 27 avril 2016. Ses dispositions sont directement applicables dans l'ensemble des 27 États membres de l'Union européenne à compter du 25 mai 2018. Ainsi, toute structure, entreprise ou organisation a dû s'y conformer, n'épargnant pas le Comité Social et Economique.

En quoi consiste l'obligation de se conformer au « RGPD » ?

Ce règlement vient mettre en place un ensemble de règles :

- ▶ pour protéger les personnes physiques à l'égard du traitement de leurs données à caractère personnel, et
- ▶ réglementer la libre circulation de ces données.

Cinq piliers fondent cette réglementation :

1. La finalité de la conservation des données ;
2. La proportionnalité et la pertinence des données collectées ;
3. Le temps de conservation des informations récoltées ;
4. La sécurité et l'accès à ces informations ;
5. Le droit pour les personnes, dont les informations ont été collectées, d'accéder modifier et supprimer les données.

Pourquoi le CSE est-il concerné ?

Dans le cadre de ses activités sociales et culturelles - comme les chèques cadeaux, par exemple - ou dans son fonctionnement - en recrutant un ou plusieurs salariés, par exemple, le CSE va recueillir des données sensibles sur les salariés et leurs familles (nom, date de naissance, numéro de sécurité sociale, déclaration d'imposition etc.). Ces données doivent donc être protégées et demeurer confidentielles, c'est-à-dire en accès limité.

Ainsi, les élus doivent être vigilants sur les données personnelles gérées pour se mettre en conformité avec le RGPD. Cela pourra induire notamment des modifications du règlement intérieur.

Les élus ne doivent pas hésiter à se faire accompagner d'un conseil ou d'un organisme de formation, afin de ne pas oublier une des étapes essentielles dans cette démarche RGPD.

En cas de non-conformité à la réglementation, les sanctions peuvent être lourdes de conséquences, allant de la simple mise en demeure de se mettre en conformité à une amende de 20M€ !

Comment sécuriser les données ?

Dans les procédures obligatoires, le CSE devrait notamment :

1. Instaurer un registre des traitements de données ;
2. Vérifier que le consentement des personnes a été recueilli au préalable de l'opération et que ce dernier reste traçable ;
3. S'assurer que les données utilisées pour une finalité ne soient pas réutilisées à d'autres fins ;
4. Vérifier que les éventuels sous-traitants présentent des garanties suffisantes ;
5. Désigner un responsable au sein de CSE : le Délégué à la Protection des Données ;
6. Sécuriser les données en évitant tout risque de vol ou de piratage.

Ainsi, devant cette procédure complexe, les membres du CSE doivent se former pour éviter tous risques de sanctions.

Les autres obligations du CSE portant sur la cybersécurité

Au-delà de son rôle de garant de la protection des données au sein même du CSE, ses membres sont également consultés sur la surveillance des salariés mise en place par l'employeur.

En effet, si l'employeur peut légitimement contrôler l'activité de son personnel, les moyens mis en œuvre doivent être justifiés, proportionnés et faire l'objet d'une consultation préalable du CSE.

Dans cette consultation, le CSE devra vérifier que l'employeur a une finalité légitime, comme la garantie de sécurité des biens et des personnes ou les horaires d'entrées et de sorties des salariés.

Si les membres du CSE doutent des nouveaux moyens de surveillance mis en œuvre par leur employeur, la formation et l'accompagnement par un expert peut les aider à éclaircir la situation.

N'hésitez pas à vous faire accompagner, nous sommes là pour vous !

Isabelle D

Le 24 mars, les retraités dans la rue pour les pensions, la santé et les services publics

À l'appel du « groupe des 9 » (FO, CGT, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR, LSR, Ensemble & Solidaires)



Ce 24 mars 2022, les retraités ont manifesté dans les régions. En pleine période électorale présidentielles et législatives, les 9 organisations rappellent les revendications, notamment :

Retour à l'indexation des pensions sur les salaires ! Plus 137 milliards d'euros de profit en 2021 pour les entreprises du CAC40, plus de 31 milliards d'euros de profit pour les banques, alors que des retraités perçoivent moins de 800 euros par mois. **Pas de pension inférieure au SMIC !**

Rattrapage des pertes de pouvoir d'achat - un mois de pension par an !

Annulation de la hausse de la CSG de 1,7 point décidée par le gouvernement actuel en 2017 !

Prise en charge de l'autonomie par l'Assurance maladie de la Sécurité Sociale.

Création de 300 000 postes dans le médico-social, 200 000 dans les EHPAD et 100 000 dans l'aide à domicile.

Création de lits d'EHPAD dans le secteur public pour arriver à 1 soignant pour 1 résident.

La situation de l'hôpital public inquiète profondément les retraités : on meurt du manque de lits de réanimations autant que de la COVID19 elle-même.

- Non aux suppressions de lits !
- Réouverture des services et des hôpitaux fermés pour des économies budgétaires !

Les Retraités sont des citoyens comme les autres : ils veulent vivre dans la dignité et le respect de leurs droits. **Ils ont droit à une pension** permettant de faire face au coût de la vie qui explose actuellement et à un logement digne et adapté. **Ils refusent la dématérialisation** à outrance des relations avec les administrations et les services :

Non au tout-internet qui cache la destruction des services publics de proximité !

DÉFENSE DES SALARIÉS DU PRIVÉ ET DU PUBLIC

En collaboration avec le cabinet de
Laure Germain-Phion & Laure Jacquemet,
les permanences juridiques se tiennent dans les locaux
de votre UD, à la Bourse du Travail de Grenoble ou par téléphone,

TOUS LES MERCREDIS MATINS

Pour rencontrer une des avocates du cabinet, vous pouvez prendre rendez-vous
auprès de votre UD en téléphonant au 04 76 09 76 36.

Ces rendez-vous sont réservés aux adhérents à jour de leur cotisation.



La Macif,
c'est vous.

 CALENDRIER DES FORMATIONS 2022 UDFO38				
DATES	THÈMES	ORGANISMES	LIEUX	TYPE DE PARTICIPANTS
12 au 14 avril	Découvrir l'Économie - COMPLET	CFMS	Grenoble	PRIVÉ & PUBLIC
10 au 12 mai	Je négocie - COMPLET	CFMS	Grenoble	PRIVÉ & PUBLIC
27 au 29 juin	Santé au travail & RPS - COMPLET	IES	Grenoble	PRIVÉ
26 au 30 septembre	Découverte FO & moyens d'action du syndicat	CFMS	Grenoble	PRIVÉ & PUBLIC
4 au 6 octobre	Connaître ses droits 1 - COMPLET	CFMS	Grenoble	PRIVÉ & PUBLIC
10 au 14 octobre	SSCT/CSSCT	CFMS	Grenoble	PRIVÉ
17 au 21 octobre	Découverte FO & moyens d'action du syndicat	CFMS	Bourgoin-Jallieu	PRIVÉ & PUBLIC
14 au 16 novembre	Technologie de l'information & de la communication	IES	Grenoble	PRIVÉ & PUBLIC
22 au 24 novembre	Communication orale	CFMS	Grenoble	PRIVÉ & PUBLIC
6 au 8 décembre	Je négocie	CFMS	Grenoble	PRIVÉ & PUBLIC

Calendrier remis à jour le 31/03/2022

Nous vous rappelons que vous pouvez vous préinscrire à toutes les formations.
 Pour cela, il vous suffit d'envoyer un mail à udfo38@fo38.fr ou appeler votre UD au 04 76 09 76 36



Stage «Découverte FO» de Bourgoin-Jallieu

Le stage « découverte FO » de Bourgoin organisé sous l'égide de l'UD du 7 au 11 mars a une nouvelle fois été un succès.

Le vendredi, avant de se séparer, les stagiaires ont dressé un bilan de l'avis de tous extrêmement positif. Florilège issu de ce dernier tour de table : nos chaleureux remerciements à Guillaume l'animateur ; une aide importante au travail syndical quotidien ; la partie historique a été extrêmement enrichissante, et un encouragement à en savoir plus encore sur l'histoire du syndicalisme ; de belles rencontres, et une bonne interactivité lors de chaque journée ; la certitude d'avoir franchi la porte de la bonne organisation syndicale...



« Etait présent le souffle du militantisme, ce qui a suscité un enthousiasme partagé ».

Christian Bernard nous a quittés

C'est dès mon premier mandat à l'UD que j'ai connu Christian. C'est son prédécesseur Jacques Salvi qui l'avait repéré pour lui succéder à la tête du syndicat de Vicat. Christian a rapidement pris la dimension de son mandat de DS sur l'ensemble des sites et auprès de la Fédération comme de sa branche des cimentiers.

Il a fait partie de délégations de l'UD en préfecture pour argumenter auprès du préfet sur des dossiers concernant des sites de son entreprise. Il n'a jamais manqué de rappeler l'intérêt de soutenir une industrie qui produit sur place en Isère (Voreppe et Montalieu) et subit souvent une concurrence déloyale de cimentiers étrangers adeptes du moins-disant social avec leurs salariés, cassant les prix pour prendre des parts de marchés. Sur ce dernier point j'ai eu l'occasion en 2005 d'accompagner Christian au Ministère de l'industrie en délégation (conduite par Pascal Pavageau) pour alerter le ministre de l'époque Mr François Loos sur le risque que faisait courir la taxe « carbone » sur l'équilibre financier de l'entreprise. Enfin j'indique que Christian a participé activement à la vie de l'UD que ce soit à la commission exécutive ou encore à la commission de contrôle.

Jean-Pierre Gilquin



Christian était un camarade que tous appréciaient beaucoup.

Ses interventions, notamment à la CE de l'UD comme l'écrit Jean-Pierre, étaient celles d'un militant déterminé à défendre les intérêts de ses collègues de travail. C'était sa ligne de conduite.

À son départ en retraite, il a su à son tour anticiper et passer le relais à un nouveau DS Patricia de Concini, qui a assuré l'avenir du syndicat : il savait l'importance de la continuité pour la vie d'un syndicat.

L'une des dernières fois où je l'ai rencontré, on avait évoqué ensemble la possibilité qu'il milite à l'UDR... Il y aurait certainement pris toute sa place.

Hommage à toi Christian.

Pascal Costarella

**Jeudi 24 mars : à l'appel du syndicat Force Ouvrière,
grève massive des agents
du Centre Hospitalier Pierre Oudot de Bourgoin-Jallieu**

Les revendications spécifiques des agents du PC sécurité :

- un management respectueux de la part des encadrants et de la direction générale,
- le respect de leurs rôles et missions en tant qu'agents de sécurité incendie sans menaces de suppression de postes,
- un recadrage des tâches annexes techniques,
- la titularisation des contractuels,
- une reconnaissance salariale en fonction des responsabilités,
- une prise en compte réelle des risques psycho sociaux suite aux multiples agressions subies,
- des actions concertées limitant la souffrance au travail de cette équipe,
- l'application des textes sur la gestion du temps de travail : temps de repas, temps d'habillage et déshabillage et temps de pause inclus dans le temps de travail effectif.

Les revendications de l'ensemble du personnel :

- la mise en œuvre des moyens pour assurer la protection des salariés en cas d'agressions,
- le respect et l'application des lois et des statuts, notamment sur le temps de travail effectif,
- l'arrêt de l'abus d'autorité hiérarchique,
- le maintien de tous les postes et titularisations de tous les contractuels,
- l'arrêt des fermetures de lits,
- l'arrêt de la mobilité forcée du personnel (endocrinologie, pneumologie...),
- le respect des missions du CHSCT.



« Plus de 60 agents en grève se sont retrouvés sur le parvis de l'hôpital avec leurs banderoles.

Peu avant midi, après avoir vainement demandé à rencontrer la directrice générale, ils ont formé trois grandes lettres lisibles depuis le toit de l'hôpital, 'DGI' : danger grave et imminent. »

ISSN 0338-5701



770338 570100
CPPAP 0722 5 05801
Prix : 0,80 €
Abonnement 1 an : 3,20 €